

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 522 Voeu relatif au projet de Cité internationale du climat

Le Conseil de Paris,

Considérant le projet de « Cité Internationale du Climat » déposé dans le cadre l'appel à projets Reinventing Cities sur le site de la Porte de Montreuil, fédérant chercheurs, entrepreneurs, grands groupes, investisseurs, assureurs, institutions publiques, villes, Etats, créatifs, commerçants, ONG, collectifs citoyens, artistes, pour accompagner la transition écologique ;

Considérant le fait que le jury de Reinventing Cities n'ait pas retenu ce projet pour le site de la porte de Montreuil ;

Considérant la gouvernance vertueuse proposée autour de ce projet, associant l'ensemble des parties prenantes sur le très long terme - collectivités, associations locales, opérateurs, investisseurs et experts environnementaux ;

Considérant l'ambition affichée de ce projet en matière de végétalisation (projets de pleine terre, forêt plantée, utilisation des porosités et des redents...) ;

Considérant le projet architectural modulaire et réversible, exigeant en matière de neutralité carbone, s'appuyant sur des modules bioclimatiques qui protègent les façades les plus exposées, une superstructure en bois, des matériaux biosourcés et des toitures biosolaires ;

Considérant la programmation mixte et ouverte envisagée, prévoyant notamment un campus de la transition, des RDC tournés vers l'économie circulaire, sociale et solidaire (avec l'intervention de la Semaest), une halle alimentaire, des restaurants solidaires et durables, une recyclerie sportive, un espace de logistique urbaine ou encore des espaces de travail et de recherches dédiés à la transition environnementale.

Sur proposition de Joëlle Morel, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

La Ville de Paris étudie avec les porteurs du projet de « Cité Internationale du climat » les conditions d'implantation de ce projet et leur propose dès 2020 un site alternatif permettant de mettre en œuvre ce projet à Paris dans les meilleurs délais.